DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Pole Aménagement du territoire et développement durable
Direction environnement et développement durable et de l'énergie
Service développement durable

APPEL A PROJET 2019

Titre : Les journées de l'environnement à Mayotte (JEM)

Montant maximum de la subvention : 90 000.00 euros

Recherche de co-financement si nécessaire

Le financement de ce projet est fractionné en deux volets, selon les procédés d'attributions suivantes :

- pour le prestataire en charge du volet 1 : **attribution maximale de 60 000.00 €**
- pour le prestataire en charge du volet 2 : **attribution maximale de 30 000.00 €**

Volet 1 : coordination gestion et suivi du projet
Volet 2 : mission d'animation éducative à dimension environnementale

L'objectif principal est de mettre en place une relation collaborative entre nos partenaires.

Date limite de dépôt de candidature : Le vendredi 6 décembre 2019 à 15h30

Dossier à déposer à l'adresse

Direction de l'Environnement du Développement Durable et de l'Énergie (DEDDE)
Z.I NEL – Kawéni 97600 MAMOUDZOU
Tel : 0269 64 99 00 - Fax : 0269 64 99 49

Formulaire de demande de subvention à télécharger au : www.cg@976.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés



Consulter le cahier des charges joint à l'AAP

1. CONTEXTE DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET JEM

Dans un contexte territorial en pleine variation démographique et socio-économique, les défis en matière de gestion et de préservation de nos ressources environnementales nécessitent une forte mobilisation collective.

En effet, plusieurs phénomènes multifactoriels participent à la dégradation intensive de nos ressources naturelles et méritent de mettre en convergence les politiques et actions environnementales afin de mieux agir conjointement. Des actions collectives doivent être réalisées en collaboration avérée avec les différentes forces socio-éducatives du champ de l'éducation, de la sensibilisation, de la protection et de promotion de l'environnement.

2. ORIENTATION DE L'APPEL A PROJET (AAP)

L'Appel À Projets fait suite au contexte de notre territoire en termes de dégradation de nos ressources naturelles. Un contexte territorial qui définit les orientations et axes prioritaires du Conseil Départemental de Mayotte sur les enjeux environnementaux de notre territoire.

Ces dernières se définissent particulièrement par les enjeux environnementaux marqués par :

1- **la fragilité de nos ressources naturelles terrestres et maritimes**
2- **le manque de connaissance de la biodiversité de notre territoire**
3- **la prolifération importante des déchets sur l'ensemble de notre territoire**
4- **l'exploitation excessive de nos ressources terrestres et maritimes**
5- **le manque de mutualisation des moyens d'actions d'éducation, de promotion et de protection de nos ressources naturelles**
6- **la nécessité d'améliorer le cadre de vie de notre territoire**
7- **la pression intensive exercée sur les forêts de mangrove**
8- **la raréfaction de la ressource en eaux douces**
9- **l'extrême pollution d'un des plus beaux lagons du monde**
10- **le développement important de Padza issu de la déforestation**

L'ensemble des moyens pour la réalisation des tâches doit mettre l'accent sur la nécessité de développer de nouveaux comportements relatifs à la bonne gestion des déchets au quotidien.

3. OBJECTIFS DE L'AAP JEM

Objectifs généraux

- Définir une méthodologie d'harmonisation des champs d'intervention des acteurs environnementaux de notre territoire
- Impliquer la population dans les réflexions relatives à l'observation de l'état de nos ressources environnementales
- Développer de nouveau rapport avec les espaces naturels de Mayotte
- Démocratiser les informations éducatives relatives à la protection et la valorisation de la nature
- Développer l'émergence d'espace de rencontre et d'échange pérennes au sujet de l'environnement et développement durable à Mayotte
- Impulser, accompagner et promouvoir les actions citoyennes de protection de l'environnement et du changement climatique
- Encourager la connaissance de nos ressources environnementales auprès de tout public

Objectifs spécifiques

- Encourager la participation des habitants dans les espaces de débats sur le cadre de vie au sein de leur localité
- Sensibiliser la population aux enjeux de leurs territoires communaux et les faire approprier les politiques publiques (déchets, aménagements...)
- Encourager la prise d'initiative populaire dans les villages et quartiers

Objectifs opérationnels

- Organiser des ateliers d'éducation, de sensibilisation et de promotion à l'environnement en milieu scolaire
- Organiser des temps d'échange populaire portant le sujet de l'environnement
- Réaliser une chorale musicale avec au moins 6 classes de primaires
- Réaliser un clip vidéo éducatif portant sur les temps d'animation avec les scolaires en adoptant une démarche participative incluant le génie des élèves

- Organiser une journée ouverte, d'exposition et de présentation des productions artistiques réalisées dans le cadre des ateliers avec les élèves
- Organiser des COPIL réunissant une diversité d'acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement
- Organiser des tables rondes d'échange entre acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement
- Réaliser des diagnostics ouverts à participation des habitants
- Organiser 2 journées événementielles de sensibilisation à l'environnement
- Organiser des sorties pédagogiques avec les habitants dans leurs environnements proches

4. LES 2 VOLETS DE FINANCEMENT ET SES MISSIONS

Volet 1 : coordination et gestion et suivi du projet « Les journées de l'environnement à Mayotte»

- Coordination, gestion et suivi du projet (gérer, coordonner, suivre les aspects techniques, administratifs et financiers et la communication globale du projet)
- Assurer une communication entre les différents acteurs
- Constitution et organisation d'instances de gouvernance
- Organisation d'un séminaire - table ronde
- Organisation de 2 journées évènementielles
- Vulgarisation des éléments de diagnostic
- Production et diffusion du livret vert indicatif des travaux et des perspectifs à venir

Volet 2 : Mission d'animation éducative à dimension environnementale

- Animation des ateliers éducatifs en direction des scolaires (ex : réalisation de choral) et des habitants (ex : sortie éducative)
- Concertation populaire
- Organiser une journée ouverte pour l'exposition des travaux artistiques réalisés avec et par les participants aux animations éducatives à dimension environnementale
- Sensibilisation et communication de bonne pratique par des procédés pédagogiques
- Evaluation d'impact sur l'évolution comportementale des publics sensibilisés

5. PARTENAIRES A ASSOCIER

Les associations environnementales, les fédérations des associations, le vice-rectorat, le Conservatoire du Littoral, le parc marin, l'ADEME, DJSCS, DEAL, les communes, les communautés de commune, l'UICN, le CBNM, le GAL, la CRESS, la DARTM, EDM, les particuliers, les agriculteurs,…

6. STRUCTURES ELIGIBLES

Les associations et fédérations locales qui œuvrent dans le domaine de la protection, de la préservation, de la promotion de l'environnement ; de la sensibilisation, de l'éducation à l'environnement auprès des différents publics dans les communes, le territoire départementale, dans les écoles,…

Les groupements d'associations portant un intérêt manifeste pour la cause environnementale sur notre territoire.

7. BENEFICIAIRES CIBLES DANS LES ACTIONS DE L'AAP JEM

Les actions proposées dans le cadre de ce projet visent essentiellement l'ensemble de la population à Mayotte, dans les 17 communes.
Une attention particulière sera à établir pour les publics scolaires avec un accent particulier pour la réalisation des actions dans les :

- Ecoles en rotation
- Ecoles bénéficiaires du **P**rogramme de **R**éussite **E**ducative (PRE)
- Etablissements d'enseignement accueillant du public en situation de handicap
- Etablissements d'enseignement pour les enfants déscolarisés (Apprentis d'Auteuil, Village d'Eva,…)

Pour les animations grand public, les animations se dérouleront en priorité dans :

- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les quartiers bénéficiaires d'accompagnement de l'ANRU
- Les quartiers insalubres et éloignés des équipements publics de propreté
- Administrations public (Dispensaire, CCAS, PMI, UTAS, centre social…)

8. EFFECTIFS DES BENEFICIAIRES CIBLES

Sensibiliser plus de 2000 personnes sur les différentes thématiques abordées

9. ECHEANCIER DE REALISATION DES ACTIONS

Décembre 2020

10. PERIODE ET DUREE DE REALISATION DES ACTIONS

Au moins 12 mois – de janvier à décembre 2020

11. Les pièces administratives à fournir en pj du projet

- Statut de l'association
- PV de la dernière assemblée générale (2018)
- Liste des membres du conseil d'administration et leurs coordonnées
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Insertion au journal officiel
- Numéro Siret (attribuée par l'INSEE)
- Relevé d'identité bancaire au nom de l'association
- Bilan d'activité 2018
- Bilan financier 2018
- Une lettre d'engagement du président de l'association faisant valoir l'exactitude des informations fournies
- Courrier de demande de subvention adressée au Président du Conseil Départemental de Mayotte, signée par le Président et le trésorier de l'association et mentionnant la somme sollicitée
- Liste des salariés mentionnant le poste occupé et le diplôme
- Attestation de compte à jour fourni par l'Urssaf
- Attestation d'assurance couvrant l'ensemble des activités de la structure

12. CRITERES DE SELECTIONS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les informations pratiques pour réussir sa réponse sur cet Appel A Projet

La grille d'évaluation est l'outil unique qui permet d'évaluer les projets de réponse à l'Appel A Projet en fonction des critères et objectifs définis ci-après.

Ces critères sont évalués sur une échelle de **1 à 5** ;

0 étant la note la plus basse ;

5 étant la note la plus élevé ;

Attention : 0 (zéro) représente une note éliminatoire sur un maximum de trois 0 (zéro).

Les préalables pour l'examen du dossier

- **Déposer le dossier de candidature à la DEDDE**
- **Déposer le dossier sous le format téléchargé sur le site du Département**
- **Respecter la date limite de dépôt de dossier**
- **Fournir l'ensemble des pièces demandées**
- **Présenter un dossier conforme aux orientations de l'AAP**
- **S'assurer de la compatibilité des statuts de la structure à l'objet de l'AAP**
- **Etre à jour des obligations administratives**

Tout dossier de candidature présenté doit respecter ces préalables pour garantir son examen par la commission de sélection.

Le service développement durable de la Direction de l'Environnement du Développement Durable et de l'Energie, reste à votre disposition pour toute information complémentaire à la réussite de cet Appel A Projet.

Nous restons disponibles pour vous accompagner

Coordonnées :

Mail : moussa.samir@cg976.fr

Téléphone : **0269 64 99 46 – 0269 64 99 00**

Dans nos locaux à l'adresse ci-dessus

Grille de sélection des dossiers de candidature

ASPECT DU PROJET A ANALYSER		Echelle de notation					
A	**Catégorie 1: Critère relatifs à la qualité de gestion, de suivi et d'évaluation**						
1	Pertinence des indicateurs de suivi et de gestion du projet	0	1	2	3	4	5
2	Pertinence de la modalité et des étapes d'évaluation de projet	0	1	2	3	4	5
3	Pertinence des outils de suivi de projet et ses moyens de transmission	0	1	2	3	4	5
4	Moyens humains et existence de compétences dédiées au projet	0	1	2	3	4	5
5	Définition des taches et mission en relation avec les compétences de son référent	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 1						**/20**
B	**Catégorie 2 : Critères relatifs à la performance du projet**						
6	Ambition du projet en terme de sorties positives	0	1	2	3	4	5
7	Qualité du projet en termes d'impact sur l'évolution des comportements de la population	0	1	2	3	4	5
8	Caractère innovant des actions, valeur ajoutée dans les différentes grandes actions réalisées dans le département	0	1	2	3	4	5
9	Effectif des participants touchés par les actions sur un objectif de 2000	0	1	2	3	4	5
10	Prise en compte des priorités transversales en termes de EEDD	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 2						**/20**
C	**Catégorie 3 : Critères relatifs à la pertinence des actions**						
11	Présentation de calendrier de réalisation réaliste et pertinent	0	1	2	3	4	5
12	Cohérence des étapes de réalisation des actions	0	1	2	3	4	5
13	Degré de mise en rapport des objectifs au moyens (techniques, humains, matériels, espaces, temps) avec les résultats attendus	0	1	2	3	4	5
14	Stratégie de communication prévue	0	1	2	3	4	5
15	La dimension de développement durable des actions	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 3						**/20**
D	**Catégorie 4 : Critères relatifs à l'efficience du projet**						
17	Mobilisation de co-financement selon les besoins des actions	0	1	2	3	4	5
18	Rapport entre les moyens affectés et les objectifs poursuivis	0	1	2	3	4	5
19	Réalisme des délais de réalisation des tâches et mission	0	1	2	3	4	5
20	Efficience des seuils financiers par rapport au poste de dépense engagé	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 4						
Total général (Cat1 + Cat 2 + Cat 3 + Cat 4 + Cat 5)							**/ 100**

Observation de la commission

.....

.....

.....

.....

Conclusion du président de la commission

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis de la commission

Favorable.....☐ Défavorable.....☐ Autre.....☐

Si autre, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Pole Aménagement du territoire et développement durable
Direction environnement et développement durable et de l'énergie
Service développement durable

Cahier des charges - Appel À Projets (AAP) « Les journées de l'environnement à Mayotte»

Les contractants engagés par ce cahier des charges

Organisme financier :

Conseil Départemental de Mayotte
8, Boulevard Halidi Sélémani - BP101
97600 Mamoudzou
Mayotte (YT)
Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie
Service Développement Durable
Zone NEL Kawéni
97600 Mamoudzou
Tel : 0269 64 99 00

Les prestataires retenus

Pour le volet 1 : **Coordination et gestion et suivi du projet les journées de l'environnement à Mayotte**
L'association…….....
Représentée par :……
En qualité de :……
Adresse :……...
Téléphone :……/……
Mail :……..

Pour le volet 2 : **Mission d'animation éducative à dimension environnementale du projet**
L'association……..
Représentée par :……
En qualité de :……
Adresse :...……
Téléphone :……/……..
Mail :……...

Sommaire

1. Introduction 2
2. Contexte de lancement de l'Appel À Projets 2
3. Les intérêts environnementaux à soutenir 3
4. Les intérêts socio-économiques à soutenir 4
8- Orientations de l'AAP 4
9- L'essentiel à développer dans le projet (non exhaustif) 4
10- Les actions à réaliser 5
11- Objectifs fixés par l'AAP 7
12- Objectif à poursuivre dans les actions 8
13- Modalités déterminées dans les interventions 10
14- Publics visés par les actions 10
15- Mode de participation des publics 10
16- Volume de participation des publics 11
17- Modalités communication 11
18- Règle de déontologie 11
19- Langage véhiculaire 12
20- Périmètre d'exécution 12
21- Fonctionnement/modalités d'exécution 13
22- Les instances de gouvernance 13
23- La sécurité dans les actions et activités 14
24- Résultats attendus 14
25- Indicateurs retenus 14
26- Modalités d'évaluation de projet 15
27- La mobilisation des ressources 15
28- Planification budgétaire 16
29- Plan d'action évolutif 17
30- Délais/échéancier de réalisation 17

1. Introduction

Ce document a pour but primaire de formaliser les engagements de toutes les parties contractantes afin d'assurer la réalisation de toutes les actions prévues dans le projet ***« Les journées de l'environnement à Mayotte »***

La réalisation de ce projet[1] se réfère aux termes de ce présent cahier des charges et de tout autre document légal liant les prestataires à l'administration contractante et ses partenaires associés au projet.

Les **2 volets de travail** concernent chacune des actions complémentaires, les uns des autres. Par conséquent, les prestataires retenus, après dépôt de dossier de candidature par Appel À projets doivent engager un travail collaboratif selon les termes défini par ce présent cahier des charges.

Le projet ***« Les journées de l'environnement à Mayotte »*** est organisé en **2 volets de travail**, qui seront pilotés conjointement par les différents partenaires opérationnels, *(nom du partenaire)*…….. pour l'exécution des travaux du **volet 1,** et *(nom du partenaire)*……..pour l'exécution des travaux du **volet 2**.

2 volets de travail financé dans le cadre de ce projet :

<u>Volet 1</u> ***Coordination, gestion et suivi du projet « Les journées de l'environnement à Mayotte»***

<u>Volet 2</u> ***Mission d'animation éducative à dimension environnementale du projet***

2. Contexte de lancement de l'Appel À Projets

Dans un contexte territorial en pleine variation démographique et socio-économique, les défis en matière de gestion et de préservation de nos ressources environnementales nécessitent une forte mobilisation collective.

En effet, plusieurs phénomènes multifactoriels participent à la dégradation intensive de nos ressources naturelles et méritent de mettre en convergence les politiques et actions environnementales afin de mieux agir conjointement. Des actions conjointes doivent être réalisées en collaboration avérée avec les différentes forces socio-éducatives du champ de l'éducation, de la sensibilisation, de la protection et de promotion de l'environnement.

Les cours d'eau à Mayotte

Notre département connait une incertitude sans précédent quant aux potentielles possibilités de manque d'eau qu'il pourrait connaitre précipitamment et sans prospectives d'assurance durable.

En effet, en 2017, une grande partie de la population locale s'est vue privée d'eau pendant plusieurs semaines. Une privation d'eau essentiellement causée par la dégradation de nos cours d'eau par les différentes activités de lessive, de lavage de véhicule, de prolifération des déchets dans nos rivières, des cultures sur les berges, de déforestation intensive…

En effet, nombre de de ces facteurs contribues fortement à la raréfaction de notre ressource en eau sur le territoire.

[1] Réalisation par différents partenaires

Les forêts de mangroves

Bien que nous soyons relativement conscients de la fonction de cet écosystème particulier, force est de constater que sa dégradation semble se poursuivre sévèrement. La pollution diffuse, l'exploitation du bois de palétuviers, les constructions d'habitats informels, l'érosion côtière, la sur-formation de tannes sont des causes importantes de la disparition de nombreuses espèces et de la dégradation des forêts de mangroves.

Les forêts terrestres

Nos forêts sèches, nos forêts humides sont sévèrement menacées par l'agriculture, l'exploitation excessive du bois, et les constructions d'habitats parfois illégales. Ces pratiques humaines causent de nombreux problèmes pour le maintien de l'équilibre relatif au bon développement de notre faune et faune.

L'érosion des sols et l'envasement du lagon

Le lagon de Mayotte est l'une des grandes richesses de ce territoire et est reconnu mondialement pour sa richesse exceptionnelle. Malgré cette reconnaissance internationale, cette ressource semble être particulièrement assaillie par l'érosion de la terre et tout un tas de déchets physiques et diffus.
En effet, par manque d'assainissement des eaux usées et pluviales, l'ensemble des cours d'eau se déversent naturellement dans le lagon. Ce déversement acheminement un ensemble d'encombrant et dégrade fortement la qualité de nos eaux, le don développement des coraux, la qualité de la vie des espèces marines…

La gestion des déchets

La bonne gestion des déchets à Mayotte semble être un problème majeur porté par plusieurs schémas de lutte contre la prolifération des déchets sur le territoire. L'île est inconditionnellement envahie par les déchets dans l'ensemble de ses milieux de vie. Les différentes politiques de sensibilisation menée sur le territoire s'avèrent essentielles à amplifier pour une meilleure gestion des déchets sur ce territoire.
Plusieurs phénomènes (multifactoriels) exercent une pression considérable sur la qualité de la santé publique et de la qualité de vie dans un environnement sain.
Les actions citées dans le projet donnent priorité sur les thématiques de l'eau, les déchets et le projet art & environnement

3. Les intérêts environnementaux à soutenir

Ce projet dit ***«Les journées de l'environnement à Mayotte»*** articule ses intérêts environnementaux dans une logique de préservation des ressources naturelles. Cette articulation repose essentiellement en la connaissance de ces milieux et par le partage des bonnes pratiques à adopter au quotidien par l'ensemble des concitoyens.

Ceci porte intérêt à ce qui suit :

1. **La connaissance de la biodiversité terrestre et maritime**
2. **La préservation durable de nos ressources naturelles (sensibles)**
3. **La valorisation de nos milieux naturels**

4- **L'exploitation raisonnable et durable de nos ressources naturelles**
5- **Le développement de nouveau rapport avec notre environnement**
6- **les éventualités de réduction des déchets ménagers et assimilés dans notre environnement de vie**
7- **La prise en compte collective de la fragilité de nos ressources naturelles**

4. Les intérêts socio-économiques à soutenir

Ce projet contribue au développement socio-économique du territoire par l'ensemble des impacts indirects liants :

1- **Le développement de structure d'accueil en milieu naturel**
2- **la pérennité de l'activité économique en lien avec l'environnement**
3- **l'opportunité de développement d'économie circulaire**
4- **L'amélioration du cadre de vie**
5- **L'amélioration des conditions de santé publique**
6- **L'attractivité touristique du territoire**
7- **Le développement de l'initiative éco-solidaire et citoyenne**

8- Orientations de l'AAP

L'Appel À Projets fait suite au contexte de notre territoire en termes de dégradation de nos ressources naturelles. Un contexte territorial qui définit les orientations et axes prioritaires du Conseil Départemental de Mayotte sur les enjeux environnementaux de notre territoire.
Ces dernières se définissent particulièrement par les enjeux environnementaux marqués par :

1- **la fragilité de nos ressources naturelles terrestres et maritimes**
2- **le manque de connaissance de la biodiversité de notre territoire**
3- **la prolifération importante des déchets sur l'ensemble de notre territoire**
4- **l'exploitation excessive de nos ressources terrestres et maritimes**
5- **le manque de mutualisation des moyens d'actions d'éducation, de promotion et de protection de nos ressources naturelles**
6- **la nécessité d'améliorer le cadre de vie de notre territoire**
7- **la pression intensive exercée sur les forêts de mangrove**
8- **la raréfaction de la ressource en eaux douces**
9- **l'extrême pollution d'un des plus beaux lagons du monde**
10- **le développement important de Padza issu de la déforestation**

L'ensemble des moyens pour la réalisation des tâches doit mettre l'accent sur la nécessité de développer de nouveaux comportements relatifs à la bonne gestion des déchets au quotidien.

9- L'essentiel à développer dans le projet (non exhaustif)

Thématiques	L'essentiel à développer	Public cible
Les cours d'eau à	- La raréfaction de la ressource en eau - La pollution des rivières	- Elèves des écoles primaires

Mayotte	- Le cycle de l'eau - La lessive en rivière - Le lavage des véhicules en rivière - Le rapport entre la forêt et la rivière	- Habitants des quartiers non asservies en eau potable
Les forêts de mangroves	- Notion d'un écosystème particulier - Le rôle de la mangrove - Clé d'identification de la faune et de la flore de la mangrove - Les menaces	- Elèves des écoles primaires - Les habitants côtiers
Les forêts terrestres	- La déforestation et ses conséquences - L'agriculture sur brulis - L'utilisation de produit phytosanitaire - Le rôle de la forêt terrestre - La biodiversité terrestre	- Agriculteurs - Elèves des écoles primaires - Collégiens - Grand public
L'érosion des sols et l'envasement du lagon	- La biodiversité marine - Les conséquences de l'envasement du lagon - La formation des Padzas	- Agriculteurs - Elèves des écoles primaires et collégiens
La gestion des déchets	- Le tri sélectif - La valorisation des déchets - Le compostage des déchets organiques - Le circuit des déchets - L'impact des déchets en termes de santé environnement	- Elèves des écoles primaires - Collégiens - Grand public

10- Les actions à réaliser

L'ensemble des actions du projet «Les journées de l'environnement à Mayotte»

Volet 1[2] /Action 1 : coordination, gestion et suivi du projet

- Gérer et coordonner les aspects techniques, administratifs et financiers du projet
- Assurer la communication globale du projet
- Coordonner toutes les actions du projet
- Assurer une communication entre les différents acteurs
- Rendre compte des avancées des travaux aux services du Conseil Départemental

Volet 1 /Action 2 : constitution et organisation d'instances de gouvernance

- Impliquer différents acteurs dans les instances de gouvernance
- Organiser les réunions de l'instance de gouvernance
- Soutenir une dynamique de réseau pérenne

[2] Prestataire du volet 1 : en charge du pilotage des actions représentées en bleu

<u>Volet 2</u>[3] <u>/Action 3</u> : animation des ateliers éducatifs

- Organiser des ateliers de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire
- Conception de chanson en choral musical sur la thématique de l'environnement
- Organiser des sorties de découverte et de sensibilisation à l'environnement
- Organiser des ateliers de créations de supports artistiques (dessins, slam, chant, clip vidéo, théâtre)
- Organiser une journée ouverte d'exposition, d'expression et de présentation des œuvres artistiques

<u>Volet 2 /Action 4</u> : concertation populaire

- Organiser des réunions publiques dans les PMI, les Utas, les CCAS, les dispensaires en périphérique et villages des 17 communes de Mayotte sur les thématiques environnementales
- Organiser des diagnostics en marchant avec les habitants, les élus municipaux, les employés municipaux en charge de services techniques, sociaux, santé – environnement…
- Mettre en place des outils de suivi et de diagnostic en marchant sur les spécificités environnementales des secteurs (avec et par les habitants)

<u>Volet 1 /Action 5</u> : séminaire - table ronde

- Organiser un espace d'échange avec les pouvoirs publics et les participants aux travaux de **l'action 2 et 4**
- Relever des éléments de prospectives d'action publique et communautaire
- Présenter les résultats du diagnostic en marchant
- Organiser des espaces d'échanges et de partages des associations environnementales de Mayotte

<u>Volet 1 /Action 6</u> : organisation de 2 journées évènementielles

- Organiser 2 journées ouvertes pour assurer une sensibilisation à l'environnement vers le Développement Durable
- Présentation des travaux réalisés en amont
- Tenue de stands éducatifs et démonstratifs
- Exposition des travaux artistiques réalisés dans les activités d'animation **(action 3)**

<u>Volet 1 /Action 7</u> : vulgarisation des éléments de diagnostic

- Produire et diffuser un livret de communication vulgarisé selon les résultats des **actions 4, 5 et 6**

<u>Volet 2 /Action 8</u> : communication de bonne pratique

- Mener une campagne de communication de bonne pratique selon les résultats des actions **4, 5, 6 et 7**
- Porter à connaissance de tous publics les éléments de campagne de communication
- Exposer les travaux artistiques **(action 3)** dans les lieux de transport

[3] Prestataire du volet 2 : en charge du pilotage des actions représentées en orange

<u>Volet 2 /Action 9</u> : évaluation d'impact sur l'évolution des publics sensibilisés

- Produire un document d'évaluation de comportements émergents (à remettre au Conseil Départemental)
- Définir des perspectives d'action à moyen termes
- Produire un document de perspectives portant sur l'expérience et les résultats de l'ensemble des actions de ce projet

<u>Volet 1 /Action 10</u> : production et diffusion du livret vert

- Réaliser un livret vert indicatif des travaux réalisés et des prospectives
- Organiser une rencontre plu-acteurs pour la présentation des enjeux retenus dans le livret vert
- Diffuser le livret vert à l'ensemble des acteurs du territoire

11- Objectifs fixés par l'AAP

Objectifs généraux

- Définir une méthodologie d'harmonisation des champs d'intervention des acteurs environnementaux de notre territoire
- Impliquer la population dans les réflexions relatives à l'observation de l'état de nos ressources environnementales
- Développer de nouveau rapport avec les espaces naturels de Mayotte
- Démocratiser les informations éducatives relatives à la protection et la valorisation de la nature
- Développer l'émergence d'espace de rencontre et d'échange pérennes au sujet de l'environnement et développement durable à Mayotte
- Impulser, accompagner et promouvoir les actions citoyennes de protection de l'environnement et du changement climatique
- Encourager la connaissance de nos ressources environnementales auprès de tout public

Objectifs spécifiques

- Encourager la participation des habitants dans les espaces de débats sur le cadre de vie au sein de leur localité
- Sensibiliser la population aux enjeux de leurs territoires communaux et les faire approprier les politiques publiques (déchets, aménagements...)
- Encourager la prise d'initiative populaire dans les

Objectifs opérationnels

- Organiser des ateliers d'éducation, de sensibilisation et de promotion à l'environnement en milieu scolaire
- Organiser des temps d'échange populaire portant le sujet de l'environnement
- Réaliser une chorale musicale avec au moins 6 classes de primaires
- Réaliser un clip vidéo éducatif portant sur les temps d'animation avec les scolaires en adoptant une démarche participative incluant le génie des élèves
- Organiser une journée ouverte, d'exposition et de présentation des productions artistiques réalisées dans le cadre des ateliers avec les élèves
- Organiser des COPIL réunissant une diversité d'acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement
- Organiser des tables rondes d'échange entre acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement
- Réaliser des diagnostics ouverts à participation des habitants
- Organiser 2 journées événementielles de sensibilisation à l'environnement
- Organiser des sorties pédagogiques avec les habitants dans leurs environnements proches

12- Objectif à poursuivre dans les actions

L'action 1 : coordination, gestion et suivi du projet est dédiée à la gestion et la coordination technique, administrative et financière du projet. L'objectif principal de cette mission est de coordonner au mieux les interventions du partenaire direct de ce projet en charge de « ***la mission d'animation éducative à dimension environnementale*** **»**, de gérer les écarts en cours de projet et d'assurer une communication fluide avec le financeur du projet et les acteurs associés à sa réalisation.

L'action 2 : constitution et organisation d'instances de gouvernance du projet a pour principal objectif de constituer et organiser les instances de gouvernance du projet. Ces instances de gouvernance consistent à favoriser l'implication des divers acteurs institutionnels, associatifs et habitants pour le développement de l'ensemble des actions prévues par le projet dans une logique participative et impliquant une large catégorie de personnes physiques et morales.

L'action 3 : animation des ateliers éducatifs a pour principal objectif de :

1. réaliser des actions d'animations récréatives avec les élèves des écoles primaires et du second degré, et l'organisation de sortie de sensibilisation à l'environnement auprès des habitants. Les actions d'animations en milieu scolaire seront réalisées dans le but de produire des supports artistiques en poésie, chant, slam, danse, chorale pluri-classes, théâtre, vidéo, dessin afin d'être mise en scène lors des journées de l'action 6. Ces productions, en plus de leurs aspects récréatifs et artistiques, doivent impérativement porter sur des sujets d'éducation à l'environnement vers le développement durable.

2. Exposer et de présenter les productions artistiques réalisées dans le cadre des ateliers avec les élèves, dans la barge et les bus scolaire
3. Réaliser des sorties éducatives avec les habitants les environnements périurbains afin de les inciter à mieux préserver les ressources de leur localité. Ces sorties se fixent l'objectif de collecter les informations les plus pertinentes relevant des conditions de préservation et/ou de dégradation des sites de proximité.

L'action 4 : concertation populaire a pour principal objectif d'analyser collectivement et publiquement les données émanant des diagnostics en marchant **(l'action 3)** afin de déterminer des perspectives d'actions publiques réalisables et de bonnes pratiques individuelles et communautaires à adopter. L'ensemble de ces travaux est à exploiter dans le cadre de la production et réalisation du **« livret vert » (l'action 10).**

L'action 5 : organisation de table ronde vise à accompagner les décideurs publics dans une réflexion prospective et la construction de stratégie à long terme de préservation de l'environnement à l'échelle du territoire. Cette réflexion sera axée sur la base des éléments de diagnostic collectés avec et par les habitants et les associations environnements des territoires locaux.

L'action 6 : organisation de 2 journées évènementielles a pour principale objectif de valoriser les actions et activités collectives menées par l'ensemble des acteurs de ce territoire pour la préservation de notre environnement. Ces évènements se veulent également être l'espace de sensibilisation à l'environnement en direction de la population la plus diversifiées et variées.

L'action 7, intitulée « vulgarisation des éléments de diagnostic », cette action vise à populariser les données issues des différents temps de diagnostic et de prospective **(l'action 4 et l'action 5)** dans un document accessible et ouvert à tous public. Ce document doit mettre en valeur la participation active des associations locales et des habitants avec le soutien inéluctable des pouvoirs publics.

L'action 8 : communication et accompagnement aux bonnes pratiques a pour principal objectif de transformer les éléments issus de **l'action 4 et de l'action 5** en opération de sensibilisation et d'accompagnement vers les bonnes pratiques des scolaires et des habitants.

L'action 9 : évaluation d'impact sur l'évolution des publics sensibilisés se veut d'observer les impacts du projet et de ses activités sur la réalité des comportements individuels et collectifs. Cette observation permettra de contribuer à l'analyse sur la réalité sociale et environnementale de notre territoire et ainsi produire le livret vert déterminé par l'action ci-après.

L'action 10 : production et diffusion du « livret vert » vise à présenter une vision complète et singulière aux comportements sociétaux par zonation des lieux de mise en œuvre des actions. Ce document se veut également d'évaluer indirectement l'action publique en faveur de notre environnement et ainsi permettre la planification des actions environnementales en s'appuyant par nécessité aux orientations définies par cette dernière.

Pour la mutualisation et la valorisation de l'ensemble des actions ci-dessus, l'organisation de la table ronde laissera une place importante aux associations de proximité pour :

- remonter leurs expériences du terrain
- faire état de leur projet dans les différentes thématiques
- proposer des orientations ou des projets en matière de développement durable
- informer des problématiques environnementales rencontrées et partager les méthodes de résolution

13- Modalités déterminées dans les interventions

Les prestataires se doivent de faire connaitre leur méthode d'intervention dès le début de la mise en œuvre des actions. Ils communiquent à tout moment, des éventuels changements de méthodes pour chacune des étapes du projet.
Les méthodes d'intervention seront soumises à validation du comité de pilotage, qui aura également la charge de valider tout changement de stratégie d'intervention proposées par les prestataires.

14- Publics visés par les actions

Les actions proposées dans le cadre de ce projet visent essentiellement l'ensemble de la population à Mayotte dans l'ensemble des 17 communes.
Une attention particulière sera à établir pour les publics scolaires avec un accent particulier pour la réalisation des actions dans les :

- Ecoles en rotation
- Ecoles bénéficiaires du **P**rogramme de **R**éussite **E**ducative (PRE)
- Etablissements d'enseignement accueillant du public en situation de handicap
- Etablissements d'enseignement pour les enfants déscolarisés (Apprentis d'Auteuil, Village d'Eva,…)

Pour les animations grand public, les animations se dérouleront en priorité dans :

- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les quartiers bénéficiaires d'accompagnement de l'ANRU
- Les quartiers insalubres et éloignés des équipements publics de propreté
- Administrations public (Dispensaire, CCAS, PMI, UTAS, centre social…)

15- Mode de participation des publics

Les activités en milieu scolaire doivent se faire sous conditions de conventionnement avec les établissements scolaires, sans condition de paiement quelconque.
Tous les participants, bénéficiaires des actions de ce projet n'apportent aucune contribution financière et ne participent sous aucune condition de provenance, de nationalité, de santé mentale ou physique.

16- Volume de participation des publics

Les prestataires s'engagent à mettre en place les actions respectivement attribuées dans un volume horaire représenté comme suit :

Tâches à réaliser	Volume horaire minimal
Action 1 : coordination et gestion du projet	*selon les besoins de production ;*
Action 2 : constitution et organisation d'instance de gouvernance	*selon les besoins de production ;*
Action 3 : animation des ateliers éducatifs	*au moins **300 heures** avec les scolaires ;*
Action 4 : concertation populaire	au moins ***200 heures*** avec les habitants ;
Action 5 : séminaire – table ronde	au moins ***8 heures ;***
Action 6 : organisation de 2 journées évènementielles	au moins ***20 heures ;***
Action 7 : vulgarisation des éléments de diagnostic	*selon les besoins de production ;*
Action 8 : communication de bonne pratique	*au moins*
Action 9 : évaluation d'impact sur l'évolution des publics sensibilisés	*selon les besoins de production ;*
Action 10 : production et diffusion du livret vert	*selon les besoins de production ;*

17- Modalités communication

Entre les contractants

Les prestataires communiquent au Conseil Départemental à chaque nouvelle étape de l'avancée du projet, ce qui suit :

- les comptes rendus de chaque réunion de travail et d'organisation
- les comptes rendus des comités de pilotage
- un bilan à mi-parcours et un bilan final
- un document unique de diagnostic fait avec et par les habitants
- un livret vert
- les supports artistiques réalisés avec et par les participants aux actions d'animation éducative
- des photographies des temps de travail avec les participants aux actions d'animation éducative

18- Règle de déontologie

Les prestataires s'engagent à :

- respecter les lois et les règlements applicables partout où le Partenariat fait effet;
- travailler de façon sécuritaire, en se conformant aux normes établies en vertu de la
- réglementation ;

- traiter tout le monde de façon juste et équitable, qu'il s'agisse de partenaires associés, de publics participants ou de tiers contributeurs au projet
- traiter l'ensemble des collaborateurs (employés) exerçant des activités en lien au projet, avec respect et de manière professionnelle;
- s'abstenir de parler publiquement de questions touchant le Partenariat, à moins d'y **être autorisés par le Président du Conseil Départemental ou de son représentant**
- s'abstenir d'effectuer toutes opérations de communication non autorisée sur les titres du Conseil Départemental, des partenaires associés et des tiers contributeurs au projet
- toujours s'acquitter de leurs tâches au mieux des intérêts du Partenariat;
- éviter les conflits d'intérêts, tant réels qu'apparents;
- être honnêtes et faire preuve d'intégrité, s'abstenant strictement de toutes dépenses de la subvention publique non autorisé par la convention et le présent cahier des charges
- traiter les biens du Partenariat avec soin et s'abstenir de les utiliser, de même que de consacrer une partie de leur temps de travail, à des fins personnelles;
- travailler d'une manière qui est respectueuse de l'environnement;
- respecter les cultures et les droits des communautés où le Partenariat mène ses activités;
- s'assurer que toute opération est effectuée de façon honnête et consignée de façon précise;
- signaler toute infraction au présent cahier des charges.

19- Langage véhiculaire

Les prestataires s'engagent à adopter un langage compréhensible et adapté à chaque public. Dans les réunions publiques, dans les interventions scolaires, le vocable local n'est pas à exclure pour une meilleure compréhension des enjeux auprès de nos publics.

20- Périmètre d'exécution

L'ensemble des actions de ce projet doit être réalisé en milieu scolaire et dans les communes de Mayotte.
Selon les thématiques abordées, les interventions se dérouleront sur le terrain, dans les forêts de mangroves, les forêts primaires et secondaires, les forêts sèches, les usines de traitement des déchets, les zones de ponte des tortues marines, les rivières, les usines de traitements des eaux usées …

Le périmètre d'intervention doit impérativement intégrer des animations dans les lieux ci-après :
- Ecoles en rotation
- Ecoles bénéficiaires du **P**rogramme de **R**éussite **E**ducative (PRE)
- Etablissements d'enseignement accueillant du public en situation de handicap
- Etablissements d'enseignement pour les enfants déscolarisés (Apprentis d'Auteuil, Village d'Eva,…)
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Les quartiers bénéficiaires d'accompagnement de l'ANRU
- Les quartiers insalubres et éloignés des équipements publics de propreté
- Administrations public (Dispensaire, CCAS, PMI, UTAS, centre social…)

21- Fonctionnement/modalités d'exécution

L'exécution de l'ensemble des missions et activité de ce projet est à la charge des structures ayant contractées avec le Conseil Départemental pour la mise en place de ce dernier.
Chaque partie s'engage à tenir ses engagements vis-à-vis de tous les partenaires associés et impliqués dans les actions et activités de ce projet.
Cette exécution de mission est strictement encadrée par ce cahier des charges et conventions entre le Conseil Départemental et les prestataires.
Les instances de gouvernance ci-après établissent le cadre de mission et responsabilité pour garantir la structuration, l'organisation et la qualité du projet.

22- Les instances de gouvernance

Les instances de gouvernance de ce projet participent entièrement à la gestion du projet, l'organisation des différents comités (comitologie), l'anticipation des risques et l'aide à la prise de décision.
Cette participation s'articule selon les responsabilités et missions présentées comme suite.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage se tient régulièrement en sollicitant l'implication des acteurs associatifs départementaux et communaux, des instances publiques et des acteurs institutionnels.
Il implique directement la participation, des associations environnementales, du vice-rectorat, du Conservatoire du Littoral, du parc marin, de l'ADEME, des municipalités, des communautés de communes, de l'UICN, du CBNM, des GAL, de la DEAL, de la DEDDE et de la DRTM.
Ce comité se réunit **au moins une fois tous les bimestres**[4] et par sollicitation extraordinaire du Conseil Départemental sous un délai négociable de au moins 15 jours selon les disponibilités des membres.

Le comité de pilotage assure les missions de :

- réévaluation de la comitologie du projet
- pilotage et suivi de la réalisation des actions
- définition de la stratégie de communication du projet
- arbitrage sur les modalités d'organisation du projet (création et suivi des comités, communication entre les instances, définition des mandats et parties prenantes, etc.)
- définition de la stratégie éducative, pédagogique à adopter dans les actions et activités

Comité de coordination technique

Le comité de coordination technique se tient régulièrement et implique notamment les prestataires, la DEDDE, les associations communales et départementales, les services communaux, les communautés de commune, le vice-rectorat, la DRTM et l'ADEME.

[4] Selon la planification du projet

Ce comité se réunit **au moins une fois par mois**[5] et par sollicitation extraordinaire du Conseil Départemental sous un délai négociable de au moins 8 jours selon les disponibilités des membres.

Le comité de coordination technique assure les missions de :

- veille au bon déroulement, de la continuité et de la pérennité des activités
- fluidification du partage d'information entre les acteurs
- aide et de facilitant à la prise de décisions du comité de pilotage
- faire remonter rapidement les risques liés aux projets et alerter

Comité opérationnel

Le comité opérationnel se tient régulièrement et implique particulièrement les prestataires, la DEDDE, les associations communales et départementales, les services communaux, les communautés de commune, le vice-rectorat.
Ce comité se réunit **au moins une fois tous les 15 jours**[6] et par sollicitation extraordinaire du Conseil Départemental sous un délai négociable de au moins 5 jours selon les disponibilités des membres.

Le comité opérationnel assure les missions de :

- Met en œuvre les actions auprès des publique

23- La sécurité dans les actions et activités

La sécurité dans les actions et activités est une charge exclusive des prestataires. Toutes activités doivent être encadrées selon les conditions d'accueil et de sécurité en vigueur.
Les prestataires contractent les assurances nécessaires à la protection civile et pénale.

24- Résultats attendus

- réalisation de choral en chanson avec au moins 6 classes d'école primaire
- implication du tissu associatif local et institutions et instances publiques
- réalisation d'animation éducative en direction des scolaires et des habitants
- organisation de 2 journées évènementielles autour de l'environnement
- sensibiliser au moins 2 milles personnes sur les différentes thématiques abordées

25- Indicateurs retenus

Indicateur d'avancement du projet :

- écart entre échéancier planifié et calendrier de production réel de différentes actions et activités

[5] Selon la planification des actions
[6] Selon le niveau d'avancement du projet

Indicateur d'utilisation de ressources :

- écart entre les ressources mobilisées et ressources planifiées (en %)

Indicateur d'appréciation du partenariat :

- satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration
- capacité du partenariat à favoriser l'atteinte des objectifs du projet
- degré de participation des partenaires à la prise de décision
- perception des partenaires à l'égard du partenariat
- taux de participation des partenaires aux rencontres liées au projet
- nombre de partenaires provenant du secteur de l'éducation à l'environnement

Indicateurs de résultats :

- pourcentage de participants selon l'objectif de **deux milles bénéficiaires**
- niveau d'implication des acteurs de proximité et de la population
- accessibilité des activités pour la population et les acteurs environnementaux
- délais de réalisation de l'action fixée par le plan d'action
- taux de satisfaction des bénéficiaires
- qualité des interventions
- niveau de participation des acteurs professionnels de l'environnement

26- Modalités d'évaluation de projet

Les prestataires établissent un document d'évaluation des actions avec une prise en compte des indicateurs déterminés ci-après.
L'évaluation des actions doit faire paraître explicitement les critères suivants :

- l'efficience
- la performance
- l'utilité
- l'efficacité
- et la pertinence du projet dans sa globalité

27- La mobilisation des ressources

Le Conseil Départemental s'engage à mobiliser :

- une subvention d'un montant de **90 000.00 euros** pour la réalisation de toutes les actions des 2 volets du projet
- une ressource humaine pour assurer l'appui méthodologique, l'appui technique et le suivi relatif à la bonne exécution des missions
- des espaces de travail au sein de la DEDDE

- sa direction de communication pour relier l'ensemble des supports de communication transmis par les prestataires

Le prestataire en charge du volet 1 s'engage à mobiliser :

- les supports de communication des actions en sa charge et des travaux réalisés par le prestataire en charge du volet 2
- le mobilier de travail nécessaire à la tenue des réunions et des actions
- une ressource humaine assurant la coordination et l'animation de la mission affectée à son activité
- les outils bureautiques et fournitures nécessaires à la bonne réalisation des actions
- les espaces de travail nécessaires à la réalisation des réunions et des actions relatives à la mission affectée à son activité
- les partenariats utiles à la bonne réalisation de l'ensemble des activités du projet

Le prestataire en charge du volet 2 s'engage à mobiliser :

- les outils bureautiques et fournitures nécessaires à la bonne réalisation des actions
- le mobilier de travail nécessaire à la tenue des réunions et des actions
- les moyens de diffusion des supports de communication remis par le prestataire en charge du volet 1
- fournir aux responsables en charge du volet 1, l'ensemble des éléments technique et pratique à la bonne tenue de ses engagements dans les différentes actions à sa charge
- une ressource humaine assurant la coordination et l'animation de la mission affectée à son activité
- les espaces de travail nécessaires à la réalisation des réunions et des actions relatives à la mission affectée à son activité
- le public ciblé par les actions d'animation scolaire et grand public

28- Planification budgétaire

La planification budgétaire validée dans le cadre de l'Appel À Projets doit être respectée selon les prévisions exprimées spécifiquement à chaque poste de dépense.
Pour toute affectation budgétaire à un autre poste de dépense, les prestataires s'engagent à demander l'aval du Conseil Départemental sur un délai de **15 jours au minimum** avant toutes dépenses exceptionnelles.
La demande d'autorisation doit être motivée par une lettre explicative signée par le responsable légal de la structure, adressée au Président du Conseil Départemental et envoyé par courrier à la Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie, zone Nel Kawéni, 97600 Mamoudzou.
La planification budgétaire initialement validée par le Conseil Départemental fera l'objet d'un bilan financier détaillé et justifié par des documents de factures de dépenses et validé par un expert-comptable en charge des comptes de l'association.

29- Plan d'action évolutif

Les prestataires établissent un plan d'action portant sur l'ensemble des tâches relatives aux actions définit par ce projet. Le plan d'action sera soumis à l'approbation de la DEDDE avant sa validation par le comité de pilotage.
Ce plan d'action sera reconsidéré et validé par le comité de pilotage qui en assure la bonne réalisation. Les actions d'animations prévues doivent plus ou moins prendre référence des journées nationales ou mondiales liés à l'environnement, notamment :

- La journée des zones humides
- La journée mondiale du recyclage
- La fête de la science
- Journée mondiale de l'eau
- World Clean Up Day : Journée mondiale du nettoyage
- Etc…

30- Délais/échéancier de réalisation

Le projet est a réalisé au minimum sur une année civile complète du 1er Janvier au 31 décembre 2020 et pour au moins une période de 12 mois.

Nature de l'activité	Responsables	Échéancier de réalisation	Référent de suivi au CD
Action 1 : coordination et gestion du projet	Responsable volet 1	Tout le long du projet – 1 an	Samir MOUSSA
Action 2 : constitution et organisation d'instances de gouvernance	Responsable volet 1	Tout le long du projet – 1 an	Samir MOUSSA
Action 3 : animation des ateliers éducatifs	Responsable volet 2		Mohamed AHMED HAROUSSI
Action 4 : concertation populaire	Responsable volet 2		Mohamed AHMED HAROUSSI
Action 5 : séminaire – table ronde	Responsable volet 1		Samir MOUSSA
Action 6 : organisation de 2 journées évènementielles	Responsable volet 1		Samir MOUSSA
Action 7 : vulgarisation des éléments de diagnostic	Responsable volet 1		Samir MOUSSA
Action 8 : communication de bonne pratique	Responsable volet 2		Mohamed AHMED HAROUSSI
Action 9 : évaluation d'impact sur l'évolution des publics sensibilisés	Responsable volet 2		Mohamed AHMED HAROUSSI
Action 10 : production et diffusion du livret vert	Responsable volet 1		Samir MOUSSA

Les prestataires retenus

Pour le volet 1 : **Coordination et gestion du projet « Les journées de l'environnement à Mayotte»**

L'association…….....
Représentée par :……
En qualité de :……

Signature et visa

Pour le volet 2 : **Mission d'animation éducative à dimension environnementale du projet**

L'association……..
Représentée par :……
En qualité de :……

Signature et visa

L'administration contractante

Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie

Représentée par : *Monsieur ALI Saindou*
En qualité de : *Directeur*

Signature et visa

Le Conseil Départemental de Mayotte

Représentée par :
Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
En qualité de : *Président*

Signature et visa